



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 mai 2015

Campagne civelle 2014-2015 : premier bilan des contrôles effectués par les services de l'État en Vendée

La campagne de pêche professionnelle de l'anguille argentée de moins de 12 cm, dite civelle, vient de s'achever fin avril. Cette pêcherie fait l'objet d'un encadrement renforcé du fait du statut particulier accordé à cette espèce, protégée au titre de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

La grande fragilité de cette espèce explique que cette pêcherie soit réservée aux professionnels, strictement limitée par un système de quotas et qu'un Plan de Contrôle Régional prévoit les modalités de contrôle de cette réglementation spécifique.

Le contrôle de cette pêcherie est une priorité pour les services de l'État en Vendée, puisque l'Unité de Gestion Anguille « Loire, Côtiers Vendéens et Sèvre Niortaise » dispose de plus de 50 % des quotas de pêche.

De nombreux services de l'État interviennent en effet pour assurer le contrôle des pêcheurs professionnels de civelle et participer à la lutte contre le braconnage de cette espèce à valeur patrimoniale : l'Unité Littorale des Affaires Maritimes (DDTM), la Gendarmerie Maritime, la Gendarmerie Départementale, les Douanes, l'Office National de la Chasse et de Faune Sauvage (ONCFS), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ainsi que les agents de la Réserve Naturelle de la Belle Henriette.

En quatre mois, **près de 40 opérations de contrôle ont été organisées**. Cette coopération montre ses fruits : **cinq infractions à l'encontre de pêcheurs professionnels ont été relevées et cinq procédures sont en cours contre des braconniers. Plus de 65 kg de civelle ont été remis à l'eau**. Par ailleurs, des enquêtes sont en cours dans la filière de commercialisation.

